

## RÈGLEMENTS POUR PERMIS D'ENTRÉE

**Vous devez installer deux (2) piquets peints d'une couleur voyante à l'endroit où vous désirez votre entrée.**

- a) **Nom, adresse & no. de téléphone** Doit être le nom, adresse et numéro de téléphone du propriétaire légal du terrain pour lequel le permis d'entrée est demandé. (Ce même nom apparaît sur l'Acte de vente)
- b) **Preuve de propriété** Vous devez inclure une copie de votre Acte de vente (le document qui certifie que vous avez légalement enregistré votre terrain à travers le Bureau d'enregistrement) OU une copie d'un certificat de taxes courant.
- c) **Qui fera la construction de cette entrée?** Le nom de la personne ou le nom de la compagnie qui fera la construction de votre entrée, ou le vôtre si vous faites les travaux vous-même. Si les travaux sont faits par un entrepreneur, il doit fournir un certificat d'assurance de 5 million de dollar nommant les Comtés unis de Prescott et Russell comme assuré additionnel.
- d) **Signature du propriétaire** Votre signature est requise afin de nous permettre d'émettre le permis.
- e) **No. de police d'assurance** Une copie de votre police d'assurance si vous faites les travaux vous-même ou une copie de la police d'assurance de l'entrepreneur en construction s'il fait les travaux pour vous.
- f) **Nom de la compagnie d'assurance** Le nom de la compagnie de votre couverture d'assurances et non le nom de l'agent d'assurance si vous faites les travaux de construction vous-même ou le nom de la compagnie de la couverture d'assurance de votre entrepreneur s'il fait les travaux pour vous.
- g) **Responsabilité publique** Montant de votre couverture d'assurance 2 000 000 \$ (2 million) si vous faites la construction de votre entrée ou une couverture pour responsabilité civile commerciale de 5 000 000 \$ (5 millions), et une couverture de dommages à la propriété de 5 000 000 \$ (5 millions) de votre entrepreneur avec les Comtés unis de Prescott-Russell comme assuré additionnel.
- h) **Signature du propriétaire ou de l'entrepreneur en construction** Votre signature ou celle de l'entrepreneur doit être apposée à cet endroit.

**LE DÉTENTEUR DU PERMIS DOIT ÉMETTRE UN PLAN DE CONTRÔLE DE TRAFIC AU DIRECTEUR. AUCUNS TRAVAUX NE SERONT PERMIS AVANT QUE LE DIRECTEUR AIT APPROUVÉ LE PLAN DE CONTRÔLE DE TRAFIC.**

**LA CONSTRUCTION DE L'ENTRÉE DOIT ÊTRE COMPLÉTÉE DANS UN DÉLAI DE SIX (6) MOIS. CETTE CONSTRUCTION NE SERA CONSIDÉRÉE COMPLÈTE QUE LORSQUE LA SURFACE DE L'ENTRÉE SERA RECOUVERTE DE ROCHE CONCASSÉE (7/8" OU 3/4"), TYPE GRANULAIRE "A" D'UNE ÉPAISSEUR MINIMUM DE 150mm.**

Veuillez retourner le formulaire de demande au :

Travaux publics  
C.P. 304, 59, rue Court  
L'ORIGINAL ON K0B 1K0

Tél. (613) 675-4661 poste 3102  
Fax (613) 675-1007

Dès la réception de votre demande, notre contremaître ira faire les constatations d'usages afin de déterminer la grosseur et longueur de tuyau requis. **Il est important d'installer deux (2) piquets peints d'une couleur voyante à l'endroit où vous désirez votre entrée.** Vous êtes responsable des coûts entiers de construction et du tuyau si requis.